

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 24 avril 2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat, à dix-neuf heures sous la présidence de **Monsieur Alain VERGE**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Mesdames Émilie BAFFIER, Laurence BLANCHONNET, Laurence BOURNERON, Emmanuelle LESAGE, Claudine VERGE et Messieurs Jérôme COLAS, Julien DUCROS, Aurélien FAUCONNET, Pascal FAURE, Albert VAN WEERING et Alain VERGE

Absents excusés : /

M. Pascal FAURE a été élu secrétaire de séance.



Le maire, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour puis demande aux conseillers de valider le dernier procès-verbal du 20/03/2026, qui n'appelle aucune observation.



OBJET: Taxes directes locales 2026 - n°2026-04-1

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents les taux d'imposition en vigueur, à savoir, il est proposé de reconduire ces taux pour 2026 :

- Taxe foncière sur le bâti : 35,61 %
- Taxe foncière sur non bâti : 31,78 %
- Taxe d'habitation : 8,04 %

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

- **APPROUVE** cette décision et vote les taux rappelés par le Ministère du Budget des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat sur l'état 1259 COM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier



OBJET: Subventions privées 2026 - n°2026-04-2

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les subventions privées notées à l'article 65748, doivent être votées indépendamment et précisées comme suit :

ASS. DES DONNEURS DE SANG.....	80,00 €
ASS. DES PARENTS D ELEVES.....	50,00 €
CENTRE SOCIAL RURAL.....	1826,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE.....	50,00 €
VALLEE DU CHER.....	30,00 €
FSE COLLEGE.....	100,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

- **APPROUVE** la décision de Monsieur le Maire et vote les subventions aux associations et organismes telles qu'elles sont définies ci-dessus ;
- **VALIDE** que pour le centre social, il s'agit d'une participation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier



OBJET: Budget Primitif 2026 - n°2026-04-3

Monsieur VERGE Alain donne lecture du budget primitif de l'exercice 2026
Ce budget primitif s'établit en recettes et dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 150 560,90 €
- section d'investissement : 44 801,69 €
(dont RAR 540,00 en dépenses et 5 000,00 en recettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier



OBJET: Proposition de commissaires à la CCID - n°2026-04-4

Monsieur le Maire propose une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants pour l'élection des membres à la Commission Communale des impôts directs
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal proposent :

ANDRE Yannick
DESARMENIEN Marie-Josèphe
BLANCHONNET Gérard
LARDY Isabelle
DUCROS Denis
PUIG Marie-Louise
LAMOINE Laurent
CAILLOT Michel
DUCROS Yves
VALLET Romain

DINET Béatrice
COLAS Pierre
LANGLOIS Claude
CITON Gilles
DEBIEN Céline
PEYNOT Patricia
VIGUIER Christelle
BOUGEROL André
HARBULOT Patricia
GIBELIN Marcel

Hors Commune :

JEZ Patrick de Clermont Ferrand
AVIGNON Annie de Les Ancizes
AUCOUTURIER Daniel de Tulle
FAURE Sylvie de Montluçon

Cette liste sera donnée à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier pour la désignation des membres choisis.



OBJET: Désignation du correspondant « défense » - n°2026-04-5

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars dernier, il y a lieu de désigner un correspondant défense. Il est chargé des relations entre la commune et les autorités militaires de la Région.

Après un vote à main levée, M. Alain VERGE est déclaré titulaire à l'unanimité.



OBJET: Élection représentants au Centre Social Rural de Marcillat - n°2026-04-6

Monsieur le Maire fait part de l'élection des délégués du conseil Municipal pour le Centre Social Rural :

Il convient de désigner un délégué suppléant (le délégué titulaire étant le Maire d'office) pour représenter la commune au Centre Social Rural de Marcillat-en-Combraille.

Mme Laurence BLANCHONNET ayant obtenu la majorité absolue (11 voix pour), a été proclamée déléguée suppléante auprès du Centre Social de Marcillat-en-Combraille.



OBJET: Élection d'un référent « processionnaire » - n°2026-04-7

La préfecture de l'Allier a diffusé un arrêté n° 733 bis/2026 visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne dans le département.

Sur leur demande, la commune doit désigner un référent « processionnaire », qui après formation, sera en charge de :

- repérer la présences de ces espèces,
- participer à leur surveillance,
- informer les personnes concernées sur les moyens de gestion adaptés,
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces moyens,
- partager des informations avec le coordinateur régional.

Après un vote à main levée, est déclaré référent « processionnaire » (11 voix pour) :

➤ M. Pascal FAURE



OBJET: Désignation d'un représentant « ACW » - n°2026-04-8

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars dernier et sur la demande des coprésidents de l'ACW (association Combraille-Westphalie), il y a lieu de désigner un représentant et un suppléant.

Après un vote à main levée (11 voix pour), Mme Emmanuelle LESAGE est déclarée titulaire et Mme Laurence BOURNERON, suppléante.



OBJET: Élection des délégués aux Commissions Communales - n°2026-04-9

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie communale (routes, chemins)	Aurélien FAUCONNET, Julien DUCROS et Jérôme COLAS
Bâtiments Communaux	Pascal FAURE, Julien DUCROS, Albert VAN WEERING et Laurence BOURNERON
Bulletins municipaux	Emmanuelle LESAGE, Claudine VERGE, Laurence BLANCHONNET et Laurence BOURNERON
Finances	Pascal FAURE, Émilie BAFFIER et Emmanuelle LESAGE
Espaces verts / Décorations	Albert VAN WEERING, Laurence BLANCHONNET, Claudine VERGE, Émilie BAFFIER, Jérôme COLAS et Laurence BOURNERON
Cimetière	Jérôme COLAS et Laurence BLANCHONNET

Maison de Village	Laurence BLANCHONNET , Claudine VERGE et Emmanuelle LESAGE
Commission Sociale	Laurence BLANCHONNET, Laurence BOURNERON, Claudine VERGE et Émilie BAFFIER <u>Extérieurs</u> : Denis DUCROS, Bernadette DESRUES, Laurent LAMOINE et Martine VERGE



OBJET: Élection d'un délégué « ABT » - n°2026-04-10

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars dernier, il y a lieu de désigner un représentant et un suppléant pour l'organisme Allier Bourbonnais Territoires

Après un vote à main levée (11 voix pour), M Alain VERGE est déclaré titulaire et M. Pascal FAURE, suppléant.



Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22h10

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 24 avril 2026